



Règlement des Opens rapides des samedis de Colomiers

Conditions générales

Article 1 : Organisation

Le Club d'échecs de Colomiers (C.L. Léo Lagrange) organise des tournois Open rapides les samedis suivant les disponibilités de l'organisateur. Ce dernier publie ses annonces de tournois sur le site fédéral et le site de la Ligue Occitanie au moins 2 semaines avant chaque tournoi.

Le lieu des tournois se situe au 5 Allée de l'Aubisque à Colomiers.

L'entrée principale est visible depuis l'allée d'Aspin

Le club offre le café et le goûter (gâteaux et boissons) aux participants.

Article 2 : Conditions de participation

Droits d'inscriptions au tournoi: Adultes : 3 € Jeunes : 1.5 €

Ouvert à tous les licenciés FFE à jour de leur licence auprès de leur club à la date du tournoi ou aux joueurs étrangers classés FIDE.

Pour la saison septembre 2024/septembre 2025, il est possible de prendre une licence B au club de Colomiers pour les personnes participant uniquement à ces tournois rapides du samedi.

Souscription en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/cll-echeecs/adhesions/tournois-rapides-club-leo-lagrange-de-colomiers-2024-2025>

Pour les autres formes d'adhésions au club, consultez le lien suivant :

<http://colomiers.chess.free.fr/spip.php?article21>

Article 3 : Homologation

Les tournois sont homologués rapide FIDE

Article 4 : L'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Jean Christophe Carpentier (Arbitre Fédéral Open 2)

Article 5 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE en 2022 à Chennai (Inde) et entrées en application de 1er janvier 2023.

C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique.

Article 6 : Cadence de jeu

Cadence 15 min. + 3s/coup.

Article 7 : Nombre de parties

Le tournoi comporte 5 rondes

Article 8 : Appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse (règles FIDE C.04)

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Le pointage a lieu de 13h30 à 13h55. La première ronde a lieu à 14h00

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Performance

Article 9 : Forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à 10 minutes. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 10 : Le classement

Le classement est établi au nombre de point de match.

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
- Performance

Article 11 : La distribution des prix.

1 lot en nature pour les 3 premiers du classement.

Le premier choisira son lot puis le second et 3^{ème}.

Article 12 : Respect du règlement

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs

<https://dna.ffechecs.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/02/Charte-echecs.pdf>

Article 13 : Droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

L'organisateur

Charles BARRERA

L'arbitre

Jean Christophe CARPENTIER